

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Strict respect des mesures hivernales exigé

Les importantes chutes de neige de ces derniers jours ont clairement démontré leur nécessité : plus que jamais, les mesures hivernales demeurent d'actualité. Et plus que jamais, les automobilistes sont priés de s'y conformer. Un respect relatif des règles en vigueur est venu singulièrement compliquer les opérations de déneigement dans la nuit de dimanche à lundi. Pour cette seule nuit, la police administrative a dû infliger 45 amendes. Il est rappelé que durant, la saison hivernale, le stationnement est interdit sur la voie publique à tout véhicule de 03 h à 07 h. Le stationnement est autorisé gracieusement sur l'esplanade des collèges de 16 h 00 à 08 h 00 le lendemain et une heure plus longuement sur la place des abattoirs. Autre possibilité conseillée : parquer son véhicule dans le garage souterrain sis Collège 7 moyennant une dépense de CHF 2.– pour un stationnement nocturne de 19 h 00 à 7 h 00 avec un surcoût de CHF 1.– pour toute heure supplémentaire. En se conformant à la législation saisonnière, les automobilistes feront coup double. Le témoignage de leur sens civique se trouvera illustré par la préservation de l'état de leur porte-monnaie et il favorisera les opérations de déneigement des routes et des trottoirs, dans l'intérêt de toute la population.

Nomination d'une apprentie

Parmi de nombreuses postulations, le Conseil municipal, au terme d'une procédure de sélection, a procédé à l'engagement d'une apprentie : Mme Migresa Tafilaj. Cette jeune fille, domiciliée à Saint-Imier, rejoindra l'administration en août 2012, pour y suivre un apprentissage d'employée de commerce. L'exécutif imérien souhaite que la découverte de ce métier lui procure plaisir et satisfactions.

Dernière séance annuelle du Conseil municipal

Les membres de l'exécutif imérien ont tenu mardi 20 décembre 2011 leur 45^{ème} et dernière séance de l'année 2011. Une pause sera observée durant les fêtes de fin d'année. Les délibérations reprendront mardi 10 janvier 2012. Le Conseil municipal profite de l'occasion qui lui est donnée de souhaiter, à toutes et tous, une très bonne année 2012.

Administration, musée et bibliothèque fermés

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du vendredi 23 décembre 2011 à 16 h 00 au mardi 3 janvier 2012 à 7 h 45. Fermé depuis le 23 décembre 2011 à 18 h 00, la bibliothèque régionale retrouvera son horaire normale, dès le mercredi 4 janvier 2012 à 14 h 00, imitée le lendemain par le Musée aux portes closes du 23 décembre 2011 au jeudi 5 janvier 2012.

Vice-maire nommé

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, été élu par ses pairs adjoint au maire pour l'année 2012.

Abonnements de ski à retirer

Les vacances hivernales enfin arrivées, il serait dommage que les écoliers imériens qui se sont offert un abonnement de saison aux Bugnenets-Savagnières SA à un prix préférentiel

ne puissent pas skier pendant leurs vacances, simplement parce qu'ils ont oublié de venir le chercher à l'administration communale. En raison des fêtes de fin d'année, les titulaires de ces abonnements doivent impérativement les retirer à la caisse municipale jusqu'au vendredi 23 décembre 2011 à 16 h 00.

Les lauréats du Saintisprit

Proposé par la Municipalité, lors d'Erguëlexpo, le concours «Le Saintisprit» aura fait trois heureux. Vainqueur de ce jeu, M. Corentin Jeanneret s'est vu remettre un bon d'une valeur de CHF 200.- acheté auprès de l'association des Commerces indépendants d'Erguël (Cide). Classée deuxième, Mme Monique Buchs gagne un bon Cide d'une valeur de CHF 100.-. Pour Mme Anne-Marie Monard, la médaille de bronze équivaut dans le cas particulier à un bon Cide d'une valeur de CHF 50.-.

Saint-Imier, mercredi 21 décembre 2011
(cm)